

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 9 septembre 2019, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
	Robert Fontaine	siège 5
	Marc Fontaine	siège 6
Absent	Gaétan Fauteux	siège 1

tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2019-09-161**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 19 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 12 août et du 26 août 2019;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Appel d'offre diesel;**
8. **Paiement Beecher Falls;**
9. **Incendie :**
  - 9.1 **Équipement en forêt;**
  - 9.2 **Pompe;**
10. **Party de Noël de la MRC de Coaticook;**
11. **Politique familiale;**
12. **Formation :**
  - 12.1 **Colloque de zone;**
  - 12.2 **Formation COMBEQ;**
13. **FIMEAU; fonds pour l'infrastructure municipal d'eau;**

14. Nouveau secteur résidentiel;
15. Égout pluvial;
16. Paiement des comptes :
  - 16.1 Comptes payés ;
  - 16.2 Comptes à payer ;
17. Bordereau de correspondance;
18. Rapports :
  - 18.1 Maire;
  - 18.2 Conseillers;
  - 18.3 Directrice générale;
19. Varia;
20. Période de questions réservée au public ;
21. Évaluation de la rencontre;
22. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 ET 26 AOÛT 2019**

#### **Résolution 2019-09-162**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,  
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 12 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **Résolution 2019-09-163**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

- Un citoyen soulève le fait qu'il y a des crevasses en haut de la rue Principale.
- Un citoyen demande que la niveleuse soit passée sur le chemin du Lac.
- Un citoyen se renseigne sur l'entretien de la tour.
- Un citoyen suggère de faire des rigoles dans le Rang 1 pour faire écouler l'eau.

### 5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

### 6. **CDSM**

Monsieur Benoit Roy fait un compte rendu sur le dossier de la garderie et sur le dossier du terrain de balle.

### 7. **APPEL D'OFFRE DIESEL**

**ATTENDU QUE** du diesel est nécessaire pour les travaux de la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit procéder par appel d'offres sur invitation.

#### **Résolution 2019-09-164**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo autorise la directrice générale et/ou son adjointe administrative à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès de quatre entreprises pour l'achat du diesel;

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera le diesel auprès du plus bas soumissionnaire conforme;

**QUE** si le diesel disponible pendant la saison ne répond pas aux besoins de diesel, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **8. PAIEMENT BEECHER FALLS**

**ATTENDU QUE** l'entente avec le service d'incendie de Beecher Falls doit être renouvelée;

**ATTENDU QUE** l'entente avec Beecher Falls sera renouvelée au coût de 7,98 \$ par personne en argent américain, pour une population de 472 individus;

#### **Résolution 2019-09-165**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**De** renouveler l'entente avec Beecher Falls pour les services d'urgence des pompiers au coût total de 3 766,56 \$, en argent américain;

**QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte de payer un montant annuel supplémentaire de 1 000 \$, en argent américain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **9. INCENDIE**

##### **9.1 Équipement en forêt**

La municipalité de St-Isidore-de-Clifton s'engage à faire les achats manquant pour le sauvetage en forêt.

##### **9.2 Pompe**

**ATTENDU QUE** la pompe à eau pour les pompiers ne fonctionne plus;

**ATTENDU QUE** le service d'urgence de Saint-Malo et St-Isidore-de-Clifton doit faire l'achat d'une nouvelle pompe à eau;

**ATTENDU QU'** il reste un montant de 4845 \$ du financement pour les services d'urgence en milieux isolés;

#### **Résolution 2019-09-166**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la soumission S-00007020 de l'entreprise ARÉO-FEU pour l'achat de la nouvelle pompe à eau AFL (30-HP) au montant de 8 814 \$ taxes non-incluses.

**QUE** la municipalité accepte de déboursier la différence de prix pour l'achat de la pompe à eau d'un montant de 3 969 \$ taxes non-incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 10. PARTY DE NOEL DE LA MRC DE COATICOOK

**ATTENDU QUE** pour l'année 2019, la municipalité de Saint-Malo reçoit la MRC de Coaticook pour la soirée de Noël;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit s'occuper de l'organisation complète de la soirée;

**ATTENDU QUE** des frais devront être engagés par la Municipalité;

### **Résolution 2019-09-167**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,  
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'autoriser un maximum de 2000 \$ pour les dépenses organisationnelles de la soirée de Noël de la MRC de Coaticook tenue à Saint-Malo le 29 novembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 11. POLITIQUE FAMILIALE

**ATTENDU QUE** la politique familiale et des aînés a été adopté à la résolution 2015-12-278 pour une période triennale se terminant en 2019;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal veut poursuivre le soutien aux familles et aux aînés de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la révision de la Politique a été faite et que des modifications seront apportées;

**ATTENDU QU'** un plan d'action dans le cadre du renouvellement de la politique familiale et des aînés a été présenté au conseil;

### **Résolution 2019-09-168**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le conseil municipal accepte le plan d'action dans le cadre du renouvellement de la politique familiale et des aînés, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 12. FORMATION

### 12.1 Colloque de zone

**ATTENDU QUE** le colloque régional de l'ADMQ-Estrie se tiendra le jeudi 19 septembre 2019 au Cep d'Argent;

**ATTENDU QUE** les frais d'inscription sont de 90 \$ incluant les documents, le repas du midi et le souper;

### **Résolution 2019-09-169**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**De** payer la participation et les frais de déplacement pour le colloque régional de l'ADMQ-Estrie à la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **12.2 Formation COMBEQ**

**ATTENDU QUE** le 14 et 15 novembre prochain une formation sur le zonage agricole est offerte par le COMBEQ aux officiers municipaux, inspecteurs, fonctionnaires désignés;

**ATTENDU QUE** Monsieur Marc Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement pour la municipalité désire suivre la formation;

**ATTENDU QUE** le coût de la formation pour les non-membres est de 838 \$ taxes non-incluses;

**ATTENDU QUE** M. Turcotte travail pour la municipalité de Saint-Malo et la municipalité de St-Isidore-de-Clifton;

### **Résolution 2019-09-170**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**D'**autoriser la formation au coût de 838 \$ taxes non incluses sur le zonage agricole offerte par le COMBEQ à l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

**De** rembourser les frais de déplacement, de repas et d'hébergement à M. Turcotte.

**De** demander à la municipalité de St-Isidore-de-Clifton le partage des frais et de déboursier 50 % des frais engendrés pour la formation à Monsieur Marc Turcotte et que la municipalité de Saint-Malo paiera l'autre 50 % des frais engendrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13. FIMEAU; FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPAL D'EAU**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

### **Résolution 2019-09-171**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**Il est résolu que :**

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIEMAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- Le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14. NOUVEAU SECTEUR RÉSIDENTIEL**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

**15. ÉGOUT PLUVIAL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé des soumissions pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de remplacement de l'égout pluvial du Chemin Auckland;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a été par appel d'offres sur invitation avec 4 entreprises;

**ATTENDU QUE** seule l'entreprise Protekna services techniques inc. a fait parvenir une offre de services professionnels;

**Résolution 2019-09-172**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la soumission SHE-00246276 de l'entreprise Protekna services techniques inc. au montant de 9 313,00 \$ taxes non-incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16. PAIEMENT DES COMPTES**

**16.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 56 683.28 \$ payés depuis le 13 août 2019;

### **Résolution 2019-09-173**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,  
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 56 683.28 \$ payés depuis le 13 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **16.2 Compte à payer**

Aucun compte à payer n'a été présenté au Conseil municipal

### **17. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

Madame Édith Rouleau informe le conseil d'un courriel reçu de Madame Christine Riendeau, ancienne Maître de poste de la Municipalité, au sujet des dons qu'elle désire faire pour l'usage du bureau de poste. Le conseil accepte les dons et une lettre lui sera envoyée.

#### **17.1 Méchoui municipalité de Martinville**

**ATTENDU QUE** le comité des loisirs de Martinville organise un méchoui au profit du Centre Saint-Martin;

### **Résolution 2019-09-174**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**De** faire l'achat de deux billets au coût de 25 \$ par personne.

**Que** Monsieur Robert Fontaine représentera la municipalité de Saint-Malo au souper.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **17.2 Violence conjugale**

**ATTENDU QUE** la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU QU'** il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**Résolution 2019-09-175**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**De** proclamer la municipalité de Saint-Malo alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**18. RAPPORTS :**

**18.1 Maire**

- Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Bernard Marion, maire de la Municipalité de Saint-Edwidge de Clifton a été élu comme nouveau Préfet de la MRC de Coaticook.
- Monsieur Roy a participé à deux représentations concernant Synergie Estrie et la Ressourcerie des Frontières et il en fait un bref résumé.

**18.2 Conseillers**

Aucun dossier à signaler

**18.3 Directrice générale**

Aucun dossier à signaler

**19. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

- Un citoyen s'informe sur l'entretien des chemins l'hiver.
- Un citoyen s'informe sur le dossier TACTIC

**21. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 21 h 00.

---

Benoit Roy, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière